

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 18 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de juin à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 12 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	33

Nombre de conseillers présent(s) : ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GAUTIER Éric, GUYON Loïc, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 5 (BLANCHIN Jacques donne pouvoir à BERGERET Pierre, BOULAY Christine donne pouvoir à JELEFF Michèle, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, CONTREL Nathalie donne pouvoir à SCHUTZ Claire, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à JANNIN Pierrick)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 2 (JOURDAN Milouda, MONTOYA Marc-Antoine)

Le secrétariat a été assuré par : BOURGOGNON Henri

Objet : Approbation du compte administratif 2024 – Budget annexe Espace culturel L'Atrium

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250625-2025-37-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 5 juin 2025 ;

Vu l'exposé en séance présentant les grands équilibres et résultats du compte administratif 2024 du budget annexe Espace culturel L'Atrium ;

Considérant le compte administratif 2024 établi par l'ordonnateur et ses annexes ;

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et que la délibération a été mise aux voix par Madame Michèle JELEFF ;

COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses (y compris opérations d'ordre)	749 755,28 €
Recettes	751 292,42 €
Résultat de l'exercice 2024	+ 1 537,14 €
Report du résultat de l'exercice 2023	12 009,10 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 13 546,24 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	40 410,03 €
Recettes (y compris opérations d'ordre)	41 775,09 €
Résultat de l'exercice 2024	+ 1 365,06 €
Report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (1068)	2 696,80 €
Report du résultat de l'exercice 2023	- 1 458,25 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 2 603,61 €
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	2 453,81 €
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0,00 €
RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER	- 2 453,81 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	+ 2 902,20 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024 (y compris reports 2023)	+ 16 149,85 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024 (y compris reports 2023 et Restes à Réaliser)	+ 13 696,04 €

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **ADOpte** le compte administratif 2024 du budget annexe Espace culturel L'Atrium conformément au document joint en annexe ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

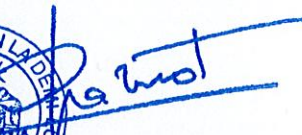
Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250625-2025-37-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2025

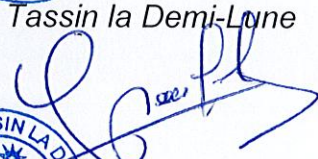
Fait et délibéré en séance le : 18 juin 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :



Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



BOURGOGNON Henri
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250625-2025-37-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2025

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville
Place Hippolyte Pérargut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46